



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 AVRIL 2026

Délibération n° 35-2026

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DITTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Pierre BIBET à Pascal CORDIER

Date de la convocation : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE D'APRES DANS LE CADRE DU MILLENIUM 2027

Exposé des motifs :

En 2027, la Normandie célèbrera le millénaire d'une figure historique majeure : Guillaume le Conquérant. Né en 1027 à Falaise, l'homme et ses descendants ont façonné l'Europe et son histoire grâce à leurs épopées et leurs conquêtes. Alors pour louer l'héritage de Guillaume, la Normandie, et plusieurs territoires européens qui partagent avec elle un héritage commun, lancent Millenium - 2027, l'année européenne des Normands.

Cette année anniversaire sera l'occasion de mettre à l'honneur la commune de Bernay, notamment à travers l'histoire de Judith de Bretagne, grand-mère de Guillaume Le Conquérant et créatrice de l'abbaye.

Le pôle Culture et Patrimoine proposera diverses actions en ce sens et notamment une création théâtrale mêlant artistes professionnels et amateurs. La création, confiée à la Compagnie d'après, s'inspirera du procès-verbal relatant l'exhumation du corps présumé de Judith de Bretagne, à Bernay, en 1861.

Ce projet intègre des ateliers de théâtre, des périodes de résidences et deux représentations théâtrales au sein de l'abbatiale. Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé une convention cadre entre la Ville de Bernay et la Compagnie d'Après.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la convention de partenariat ci-annexée.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la convention de partenariat ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville de Bernay et la Compagnie d'Après ci-jointe

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y référant, et notamment les avenants

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

